

vert bleu

Octobre 2022

Le journal d'information du Sivom de la région mulhousienne

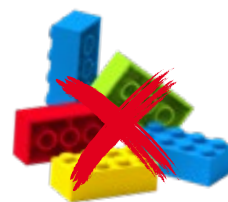


Méthanisation, Gestion Dynamique des réseaux, valorisation de l'eau de pluie, compostage :
**EN ROUTE VERS LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE !**

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE



**MAINTENANT
JE TRIE MIEUX!
DANS LE JAUNE**



www.sivom-mulhouse.fr

N°Vert 0 800 318 122

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

m
MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

CITEO
Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits

Édito



Francis Hillmeyer
Président du Sivom
de la région mulhousienne
Maire de Pfastatt

Anticiper, c'est préparer l'avenir !

L'Écopôle à Sausheim regroupe à côté des grands bassins de sa station d'épuration, l'usine de valorisation énergétique des ordures ménagères. À ces infrastructures s'ajoute la toute nouvelle unité de production de gaz naturel par méthanisation des boues et des graisses de la station d'épuration voisine. Ce vaste ensemble est la preuve bien réelle que l'on peut créer sur un même site une boucle vertueuse de valorisation énergétique à partir des déchets brûlés et des résidus d'une station d'épuration. L'énergie ainsi produite alimente un réseau de chaleur locale pour des habitations et le fonctionnement d'une usine du territoire. Quant au biogaz, il fait rouler une flotte de plus en plus importante de bus des transports en commun Soléa. Et pour finir, l'énergie électrique produite par l'usine d'incinération sert à l'autoconsommation de l'Écopôle. Tout ceci représente un mix énergétique original et un symbole fort.

Dans cette époque nouvelle à forts enjeux énergétiques où l'on commence à comprendre ce que veut dire concrètement énergie verte, cela fait sens et sert l'intérêt général ainsi que la transition énergétique. D'où la mise en valeur de cette thématique dans ce numéro de Vert et Bleu.

Si l'Écopôle illustre bien aujourd'hui la maîtrise du traitement des déchets du territoire et leur valorisation énergétique, c'est parce que le Sivom a anticipé sa création il y a de nombreuses années. C'est dans ce même registre de l'anticipation que s'inscrit le choix de la Gestion Dynamique du réseau d'assainissement à présent opérationnelle dont la vocation est de préserver les milieux naturels des rejets d'eaux usées dans l'Ill et la Doller.

C'est encore sous le signe de la transition environnementale du territoire que le Sivom a fait le choix de favoriser l'infiltration dans les sols de l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe. Cette gestion «intégrée» des eaux pluviales aux aménagements urbains a vocation à réduire leur collecte par le réseau d'assainissement. Elle a vocation surtout à la valoriser au profit de l'environnement et de la nature.

Écopôle et méthanisation, Gestion Dynamique ou encore gestion «intégrée» des eaux pluviales : le Sivom continue à anticiper en innovant.

C'est ainsi que le Sivom prépare l'avenir !

Bonne lecture

Sommaire

Méthanisation

Quand les eaux usées deviennent de l'énergie verte ! p.4-5

Les 5 points clés du fonctionnement de l'unité de méthanisation p.6

Déchets

Les horaires des déchetteries du Sivom p.7

Quand recycler les TLC est synonyme de solidarité ! p.7

Les déchets organiques de la cuisine et du jardin p.8-9

Scolaires

Bask'tri pour les enfants : apprendre à trier en s'amusant ! p.10

Assainissement non collectif

Pas de place au hasard pour la collecte et le traitement des eaux usées p.11

Assainissement : dossier Gestion Dynamique

La Gestion Dynamique : pour faire face aux pluies torrentielles ! p.12

Avantages et actions clés de la Gestion Dynamique p.13

Des chantiers hors norme p.14

Les 3 stratégies clés de la Gestion Dynamique du réseau p.15

Valoriser l'eau de pluie ! p.15



vert
& bleu

Le journal d'information du Sivom de la région mulhousienne

Directeur de la publication : Régis OCHSENBEIN
Conception-rédaction : Skerzo Marketing et Communication
Illustrations : Marc Vuillermoz, Suez, LBR,
Crédits photos : Sivom, m2A, Adobe Stock, Studio Chlorophile, Suez, draumefve.fr, Laurent Vonach
Illustrations non contractuelles
Dépot légal : 1034
Imprimerie Gyss



Retrouvez toute l'actualité du Sivom sur :

 <https://www.facebook.com/Sivom.Mulhouse/>

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

25, avenue Kennedy
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 43 21 30
www.sivom-mulhouse.fr
contact@sivom-mulhouse.fr

CITEO
Économie responsable une nouvelle vie à nos produits

Une boucle de valorisation énergétique exemplaire

Quand les eaux usées deviennent de l'énergie verte !



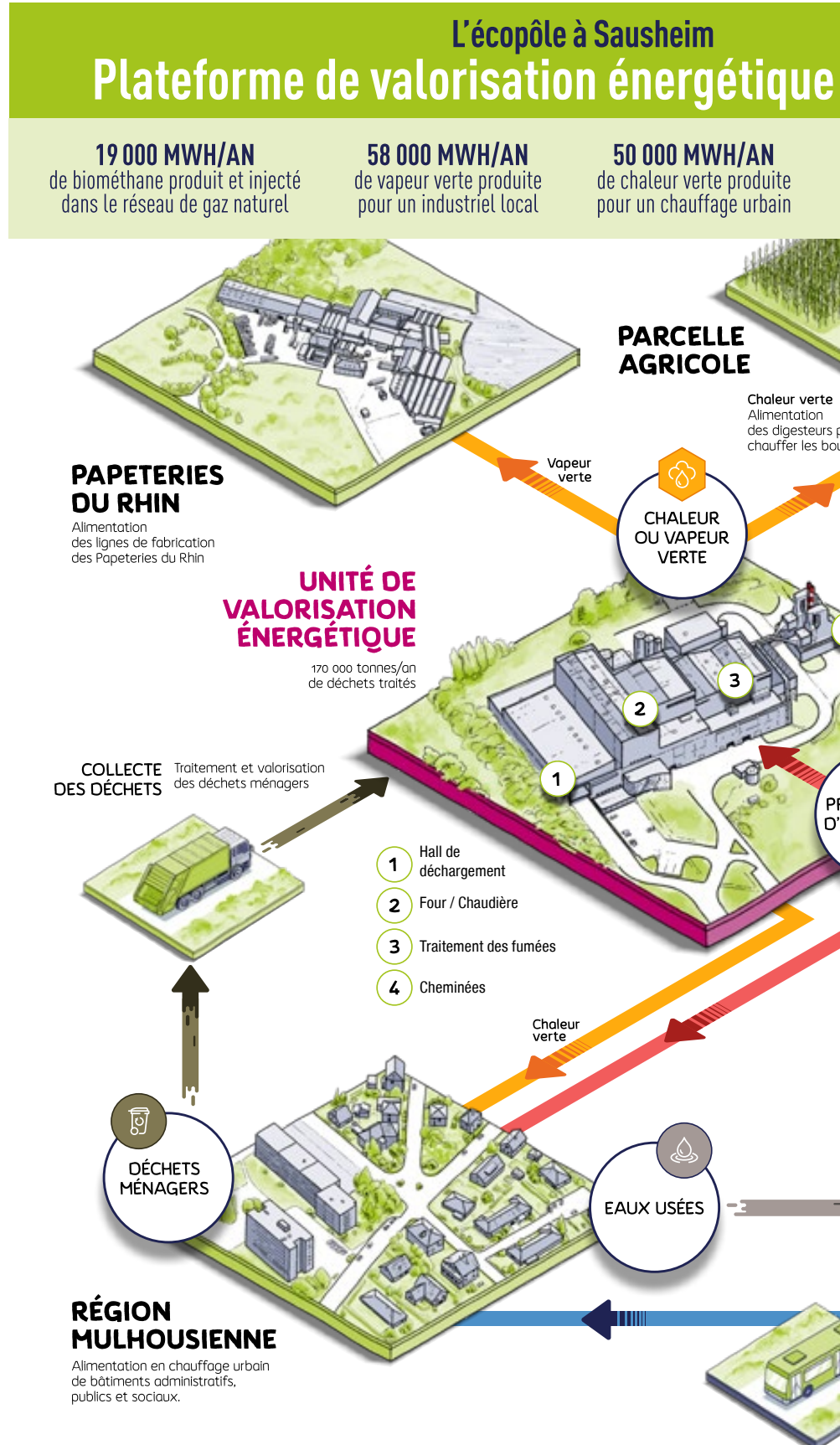
“Avec la production de biométhane intégrée, les boues de la station d'épuration deviennent de l'énergie verte !”

Loïc RICHARD
Assesneur du Sivom
Maire de Riedisheim

La toute nouvelle unité de méthanisation du Sivom inaugurée à l'automne dernier est une étape de plus dans la mise en œuvre de la transition énergétique de l'agglomération mulhousienne.

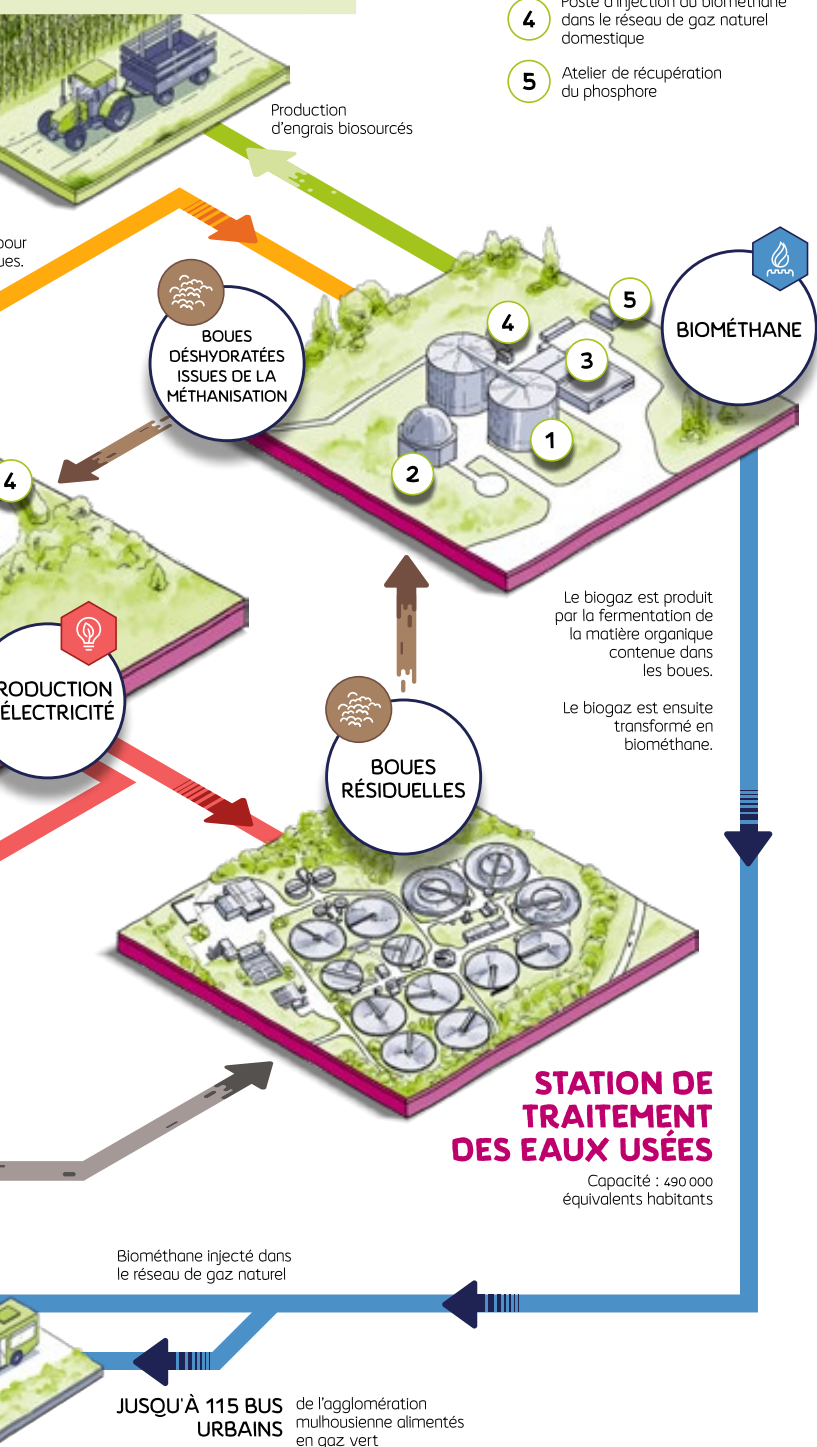
L'unité de méthanisation de l'Écopôle de Sausheim traite les boues résiduelles de la très grande station d'épuration voisine qui récupère les eaux usées domestiques, industrielles et pluviales de 490 000 équivalents habitants.

L'ensemble de ces effluents est collecté et acheminé à l'Écopôle par près de 1000 km du réseau d'assainissement collectif du Sivom. La capacité de traitement total de la station est de près de 20 000 000 m³ par an.



du territoire

40 000 MWH/AN
d'électricité produite dont
l'autoconsommation de l'écopôle



Pourquoi créer une unité de méthanisation ?

Les effluents de 22 communes raccordées à l'Écopôle, une fois décantés, sont transformés en boues par la station d'épuration. Compte tenu du profil industriel d'une bonne partie de ces boues (chimie, automobile, papeterie), elles sont incinérées dans l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) toute proche pour produire notamment une grande partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement de la station d'épuration.

Le Sivom a voulu aller plus loin pour développer encore mieux la valorisation énergétique des boues avec l'intégration dans l'Écopôle d'une unité de méthanisation de dernière génération. Sa vocation est de valoriser les boues en biométhane, une énergie verte non polluante.

Les performances "vertes" du biométhane de l'Écopôle du Sivom

L'unité de méthanisation est à présent opérationnelle et valorise annuellement en biométhane 30 % des 22 000 tonnes de boues brutes et des 480 tonnes de graisses. Ce sont 5 000 tonnes de moins que l'UVE n'aura pas à brûler. Ce qui équivaut à une capacité supérieure d'incinération des déchets pour l'UVE.

Chaque année 2 000 000 Nm³* de biométhane épuré sont ainsi produits, ils alimentent dans un premier temps 44 bus des transports en commun Soléa. À l'horizon 2034, près de 115 bus Soléa circuleront au biométhane.

En attendant cette échéance, le biométhane non consommé est destiné aux bâtiments publics de Mulhouse Alsace Agglomération. ■

*Nm³ : Normo mètre cube, unité usuelle correspondant au contenu d'un volume d'un mètre cube d'un gaz se trouvant dans les conditions normales de température et de pression (0° C et 1,01325 bar)

Comment ça marche ?

Les 5 points clés du fonctionnement de l'unité de méthanisation



Étape 1 : il faut alimenter en énergie l'unité de méthanisation.

Cette énergie (environ 4 000 Mwh/an) est récupérée dans la chaleur des fumées de l'incinération des déchets de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Elle chauffe les boues des digesteurs de l'unité de méthanisation pour leur fermentation.

Étape 2 : l'unité de méthanisation "digère" les boues pour produire d'abord du biogaz.

Les boues sont traitées pour être injectées dans deux digesteurs de 5 150 m³ chacun qui activent la fermentation de la matière organique des boues. Après une vingtaine de jours, cette fermentation produit un biogaz.

Étape 3 : un gazomètre de 2 500 m³ régule et stocke la production de biogaz.

Étape 4 : l'unité de production de biométhane.

Elle purifie le biogaz, puis le biométhane ainsi obtenu est analysé, odorisé et ensuite injecté dans le réseau de gaz naturel.

Étape 5 : un cercle vertueux s'enclenche.

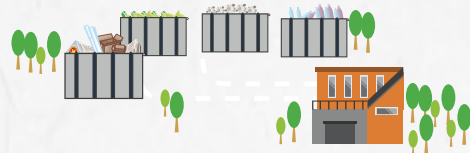
La méthanisation produit des boues résiduelles déshydratées qui sont retournées à l'UVE pour être brûlées avec les déchets. Elles produisent ainsi de l'électricité et de la chaleur vertes. L'électricité va alimenter la station d'épuration et la chaleur va chauffer les boues des digesteurs.

La boucle est bouclée et ainsi de suite... ■

Les bons tris, c'est par ici !

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

En mettant à votre disposition un réseau de 15 déchetteries intercommunales, nous nous engageons pour un meilleur service au quotidien.



BRUNSTATT-DIDENHEIM

Rue de la Libération - 03 89 06 46 80

ILLZACH

Avenue des Rives de l'III - 03 89 66 58 76

KINGERSHEIM

Rue de la Griotte - 03 89 52 91 23

PFASTATT

Rue de la Liberté - 03 89 50 02 11

PULVERSHEIM

ZI de l'aire de la Thur - 03 89 48 20 86

RIXHEIM

Chemin de Bantzenheim - 03 89 64 46 91

SAUSHEIM

Rue Verte - 03 89 36 06 44

WITTENHEIM

Rue d'Illzach - 03 89 52 91 22

WITTELSHEIM

Route du Wahlweg - 03 89 31 72 27

BOURTZWILLER

Rue de Bordeaux - 03 89 51 05 22

RIEDISHEIM

Avenue Dollfus - 03 89 64 32 13

MULHOUSE HASENRAIN

Avenue d'Altkirch - 03 89 64 46 90

MULHOUSE COTEAUX

Rue Paul Cézanne - 03 89 59 72 06

CHALAMPÉ

Entrée Avenue de la Paix - 03 89 26 04 37

OTTMARSHEIM

CD 52 - 03 89 26 03 83

Du lundi au vendredi
De 9h00 à 11h30
et de 14h00 à 18h00
Le samedi en continu
De 9h00 à 18h00

Du lundi au samedi
De 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30

Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 18h00
Le samedi en continu
De 9h00 à 18h00

Le mercredi
de 10h00 à 12h00
Vendredi et samedi
de 14h00 à 17h00

Du mardi au samedi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC)

Quand recycler est synonyme de solidarité !

"Quand on trie ses vieux vêtements et ses vieilles chaussures, on fait tous de l'écocitoyenneté !"

Philippe WOLFF Vice-président du Sivom Adjoint au maire de Rixheim



Donnez une seconde vie à vos vêtements, linge de maison ou autres textiles et chaussures, c'est possible. Il suffit de les déposer dans les bennes de l'entreprise Relais Est à Wittenheim et de son partenaire Terre des Hommes placées dans les déchetteries et certains points d'apport volontaire du Sivom. Ces textiles de seconde main seront ensuite triés par les salariés en insertion au Relais Est pour être revalorisés. Puis,

selon leur qualité, ils seront revendus dans une boutique solidaire ou serviront de matière première pour fabriquer de nouveaux produits (effilochages, isolants, objets,...). Les autres serviront de combustible pour produire de l'énergie.

C'est ainsi que vos textiles usagés recyclés ou revalorisés peuvent contribuer à soutenir l'économie sociale et solidaire de notre territoire !

Sachez enfin que le développement de la démarche de collecte des textiles et des chaussures entreprise par le Sivom et ses partenaires est soutenu par l'éco-organisme national Re_fashion. ■

Important : il suffit que vos textiles soient propres et secs remis dans un sac fermé et les chaussures liées par paire pour qu'ils repartent dans un circuit de valorisation même s'ils sont usés.



Ce logo permet de garantir le recensement de l'opérateur auprès de Re_fashion, l'éco-organisme de l'industrie textile, et donc du traitement et de la traçabilité des flux.

Une vidéo qui vous explique tout !



Tout savoir sur les TLC et trouver les points d'apport volontaire

www.sivom-mulhouse.fr/gestion-des-dechets/dechets-textiles/

Les déchets organiques de votre cuisine ou de votre jardin

En route vers le compostage !



“Rien ne se perd quand nos biodéchets devenus compost ont le pouvoir naturel de nourrir plantes et légumes.”

Jean-Paul JULIEN
Vice-président du Sivom
Maire de Bollwiller

La loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire a pour vocation de généraliser le tri à la source des déchets organiques. Fin 2023, celui-ci deviendra une obligation pour tous. C'est pourquoi, le Sivom et m2A ont anticipé et apportent des premières solutions de valorisation des biodéchets avec le compostage individuel ou collectif.



Déchets organiques, de quoi parlons-nous ?

Les déchets alimentaires de cuisine et de table ou biodéchets représentent près de 30% du total des déchets ménager. En tant que matières organiques végétales biodégradables par des micro-organismes ils peuvent être, avec les déchets verts des jardins, aisément valorisés sous forme de compost. Ces déchets organiques peuvent être compostés sur site individuellement ou collectivement. De fait, avec leur “retour à la terre”, les biodéchets s'inscrivent

parfaitement dans l'esprit et la pratique de l'économie circulaire.

Côté compostage individuel, depuis 2011 près de 16 000 composteurs individuels ont été vendus sur le territoire. Avec les futures obligations de la loi AGEC, l'objectif est qu'ils soient deux fois plus nombreux à équiper nos jardins dans les prochaines années.



Un compostage collectif exemplaire à plus d'un titre !

Depuis 2014, le Sivom accompagne les porteurs de projet, les collectifs d'habitants, les associations, les communes, les bailleurs sociaux, les copropriétés privées qui souhaitent implanter des placettes de compostage partagé. C'est ainsi que plus de 50 projets ont pu voir le jour avec notamment le concours d'associations très actives comme Compost'rie de Riedisheim ou encore, à Mulhouse, J'aime Daguerre et Les Tisserands d'EBN. Sans oublier les jeunes en service civique de l'association Uniscité qui sont aux côtés des habitants et des associations qui s'impliquent dans l'entretien et la surveillance des placettes de compostage partagé.

Pour sensibiliser les habitants au compostage, le Sivom est présent tout au long de l'année avec un stand d'information, entre autres, lors des marchés bio, des fêtes de l'environnement et de la nature de l'agglomération mulhousienne.

Dans le même ordre d'idée, le Sivom et m2A proposent des Rencontres Compostages. **Retrouvez toutes leurs dates sur www.mulhouse-alsace.fr**

Composteurs collectifs : des solidarités bien actives !

Dans une logique parfaite d'économie circulaire et avec un bilan carbone des plus faibles, les composteurs collectifs en bois de 1 000 litres sont fabriqués à partir des palettes récupérées auprès des entreprises du territoire par le chantier d'insertion Patrimoine et Emploi de Wesserling. Les com-

posteurs sont ensuite installés par APPUIS ou la Régie de Bourtwiller, autres chantiers d'insertion, aux endroits choisis à proximité des habitats collectifs concernés par le projet de compostage partagé du quartier. ■



Placette de compostage partagé à Lutterbach



Placette de compostage partagé à Bollwiller

ATELIERS OBJECTIF ZÉRO DÉCHET



Réduire nos déchets a du sens pour la planète. Et si vous apportiez du changement dans vos habitudes de consommation ?

Fabrication de produits ménagers ou de cosmétiques, compostage et couches lavables... venez découvrir quelques pratiques simples et économiques lors de l'un des **22 ateliers zéro déchet** proposés par m2A dans plusieurs villes du territoire jusqu'au 9 décembre.



**ATELIERS
GRATUITS ET
ACCESSIBLES
À TOUS !**



ATELIERS DE COMPOSTAGE

COMPOSTER POUR MOINS JETER : DES ATELIERS POUR VALORISER VOS DÉTRITUS ORGANIQUES

Maître composteur au SIVOM, David Dusard est incollable sur le traitement des biodéchets. C'est dans le cadre de l'Objectif zéro déchet qu'il anime des rencontres régulières autour du compostage. David présente le fonctionnement et l'entretien d'un compost, aborde le thème des composteurs collectifs et répond avec professionnalisme et humour à toutes les questions des participants. Une rencontre essentielle qui aide à prendre conscience des enjeux environnementaux et à acquérir les bases du compostage.



Dates et lieux des rencontres automnales de 18h30 à 20h30 :

Ruelisheim le 20/10 :

Salle du conseil Municipal, 26 rue Principale

Eschentzwiller le 22/11 :

Salle du Caveau, 4 rue des Tilleuls

Flaxlanden le 25/11 : Salle Ingwiller, 5 rue de l'Ecole



Informations et inscription : Ateliers objectif zéro déchet - Mulhouse Alsace Agglomération - m2A
mulhouse-alsace.fr

Bask'tri pour les enfants

Apprendre à trier en s'amusant !



Christine PLAS
Vice-présidente du Sivom
Conseillère municipale
d'Illzach, déléguée à
l'environnement.

“Sur une idée originale du Sivom, voici comment rendre ludique l'apprentissage du tri aux élèves de notre agglomération.”

Réunir pour une séance de Bask'tri 2 équipes d'élèves de CM1 et CM2 pour les initier de façon ludique au tri des déchets et au recyclage : voici qui plaît beaucoup aux plus jeunes.

Avant de se lancer sous la houlette de l'animateur dans une joyeuse partie de Bask'tri, il faut apprendre et comprendre les déchets. Acquérir des connaissances est donc la première étape. Pour cela, chacun reçoit son Cahier d'Activités Déchets et y découvre la nature et la diversité des déchets mais aussi leurs consignes de tri, leurs traitements et leurs valorisations.

Après cette première séquence d'apprentissage, le temps est venu pour les jeunes trieurs de se lancer dans une partie de Bask'tri. Ils se répartissent alors en 2 équipes munies de 32 balles en mousse symbolisant chacune différents déchets à trier. Le dispositif est composé de 4 poubelles avec leurs paniers de basket placés à leurs verticales.

Chaque poubelle personnalise une catégorie de déchets (cf photos). Le but du jeu est de réussir les lancer-francs des bonnes balles dans les bonnes poubelles. L'animateur indique aux trieurs la biodégradabilité des déchets dans la nature dont le nom est sur la balle. C'est ludique et mnémotechnique. Pour corser le jeu, chaque équipe a droit à 4 questions bonus sur le tri et le recyclage des déchets. L'équipe qui aura fait le meilleur tri et qui aura donné les bonnes réponses aux questions bonus, est déclarée gagnante.

La remise du diplôme de Bon Tri à la classe entière vient couronner la fin de partie de Bask'tri. Chacun s'en retournera chez soi content et fort de ses nouvelles connaissances pour bien trier en famille ! ■



Eaux usées et assainissement non collectif C'EST DU SÉRIEUX !



Gilbert FUCHS
Vice-président du Sivom
Maire de Habsheim

“Sans raccordement possible à un réseau d’assainissement, la maîtrise des eaux usées domestiques est une affaire de responsabilité individuelle et collective !”

Nous sommes nombreux à ignorer qu’il y a des maisons ou des immeubles souvent isolés qui ne peuvent pas être raccordés directement ou indirectement au réseau public de collecte des eaux usées. L’explication d’une telle situation est simple : en général il n’y a tout simplement pas un réseau d’assainissement à proximité.

Dans une telle configuration, on pourrait penser qu’une simple fosse septique pourrait faire l’affaire pour récupérer les eaux usées. Mais ce n’est pas le cas puisque la loi sur l’Eau impose depuis 1992 aux habitations qui sont non raccordées d’installer leurs propres dispositifs de collecte et de traitement individuels de leurs eaux usées. Parce qu’avec la loi, désormais tout rejet dans le milieu naturel des eaux usées non traitées et épurées est formellement interdit. Ne pas en tenir compte expose les contrevenants à des sanctions pénales bien désagréables.

On peut d’ailleurs facilement comprendre les bonnes raisons de l’interdiction des “rejets sauvages” d’eaux usées ; il suffit pour cela de se dire qu’ils sont susceptibles de poser de sérieux problèmes d’environnement et, pire encore, de vrais risques sanitaires de santé publique.

À présent, des normes strictes encadrent la création et l’entretien d’une installation non raccordée à un réseau d’assainissement. Et, c’est le Service Public d’Assainissement Non Collectif - le SPANC- exercé par le Sivom de la région mulhousienne qui est en charge de la mise en œuvre de la réglementation (voir encadré).

Sachez encore – comme le montre l’illustration de cet article – que la réglementation impose qu’un système d’assainissement non collectif soit composé d’un dispositif de collecte, de prétraitement et d’épuration. Par sécurité, elle veille par exemple aussi à ce que les puits, les arbres et les limites de propriété soient à bonnes distances des installations.

Une bonne chose pour éviter les conséquences d’éventuels dysfonctionnements d’installations qui pourraient produire une pollution du milieu naturel souterraine ou de surface ou encore des troubles du voisinage conflictuels.

Si, vous voulez tout savoir sur le sujet et si vous avez un projet d’assainissement non collectif, vous trouverez toutes les infos utiles sur le site internet du Sivom.

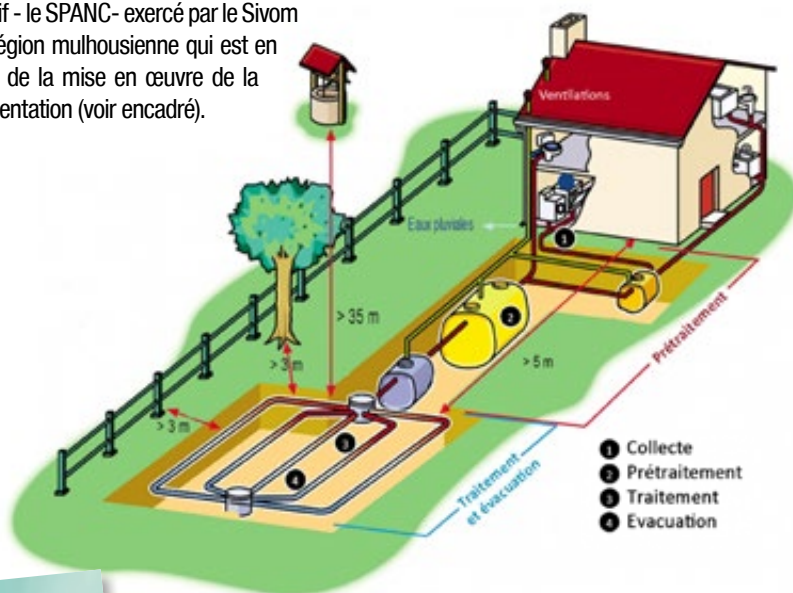
Comme vous l’aurez compris, il n’y a pas de place au hasard en matière d’assainissement non collectif ! ■

Bon à savoir

Pour les installations neuves ou réhabilitées avant tous travaux, les propriétaires doivent remplir un formulaire d’autorisation d’installation d’assainissement non collectif. Ensuite après un contrôle de conformité effectué avant la fin des travaux, le Sivom établit un certificat.

N’oublions pas pour les installations existantes que leurs propriétaires doivent justifier de leur entretien régulier en cas de contrôle.

Et, le Sivom vérifiera d’ailleurs leur bon fonctionnement comme la loi l’exige.



Les missions relevant du SPANC :

Le Service Public d’Assainissement Non Collectif contrôle :

- la conception et la réalisation des installations neuves,
- tous les 6 ans, le bon fonctionnement et l’entretien des installations existantes,
- les installations existantes lors des ventes.



Une réglementation qui évolue.

Depuis le 23 juin 2022, le règlement du SPANC du Sivom inclut les nouvelles mesures réglementaires dictées par la loi «Climat et Résilience».

C’est pourquoi, les propriétaires d’installations d’assainissement non collectif sont invités à prendre connaissance du nouveau règlement disponible sur le site internet du Sivom.

Pour plus d’informations :

www.sivom-mulhouse.fr/assainissement/assainissement-non-collectif/

La Gestion Dynamique du réseau d'assainissement du Sivom

Pour faire face aux pluies torrentielles !



Maryvonne BUCHERT
Assesseur du Sivom
Adjointe au maire de
Mulhouse

“Le Sivom de la région mulhousienne est l'un des rares acteurs français à avoir fait le choix de la gestion globale, prédictive et optimale de son réseau d'assainissement !”

La soudaineté et l'abondance des pluies peuvent avoir des conséquences qui représentent malheureusement une menace pour la sécurité des personnes et des biens, mais aussi pour la préservation des milieux naturels. Pour les contrer, le Sivom a pris la décision d'investir dans la Gestion Dynamique (GD) de son réseau d'assainissement qui collecte les eaux pluviales en plus des eaux usées. Tour d'horizon...



Pour éclairer ce choix de première importance, le Sivom n'a pas laissé de place au hasard. C'est pourquoi, il a décidé tout d'abord de lancer une étude sur l'impact des déversements d'eau en milieu naturel, suivie d'une autre étude de faisabilité pour une exploitation optimale de son réseau d'assainissement.

Objectif : être en capacité d'anticiper et de bien réguler la gestion des eaux pluviales de différentes intensités collectées par le réseau. Dans cette perspective, de nombreuses mesures de terrain ont été réalisées pour évaluer les différents scénarios possibles de gestion des infrastructures. Et finalement, c'est le scénario de la Gestion Dynamique du réseau d'assainissement qui a été retenu pour être mis en œuvre sur la partie la plus dense de celui-ci. Cette dernière a en effet l'avantage de proposer les meilleures possibilités de gestion car c'est là où les capacités de stockage y sont les plus importantes et le plus facilement mobilisables.

La Gestion Dynamique des réseaux choisie par le Sivom est une technologie qui pilote à distance des équipements qui régulent dans le réseau d'assainissement le flux des eaux pluviales et des eaux usées domestiques ou industrielles collectées. Le dispositif technique de la GD a vocation à éviter en aval les délestages d'eaux usées dans le milieu naturel de l'Ill et de la Doller. Grâce à la GD, sauf événement extrême, la station d'épuration peut fonctionner dans de bonnes conditions d'exploitation en situation de pluies fréquentes ou importantes. La GD est désormais une réalité opérationnelle avec la création de son nouveau centre de pilotage qui télécommande l'ensemble des équipements et des infrastructures placés dans le réseau. ■

Préserver le milieu naturel, une vraie priorité !

Restreindre au maximum les rejets d'eaux usées dans l'Ill et la Doller est l'un des tout premiers objectifs de la GD. Des rejets en milieu naturel rares et en nombre limité est devenu une réalité avec la gestion dynamique des réseaux. Celle-ci permet en effet de réguler le flux des eaux usées qui arrivent à la station d'épuration de Sausheim. En retenant les eaux usées et pluviales dans le réseau d'assainissement avec la GD, les déversements en milieu naturel sont évités et le travail des installations de la station d'épuration est sécurisé.



Comment ça marche ?

Les avantages et les actions clés de la Gestion Dynamique des réseaux

1. ANTICIPER

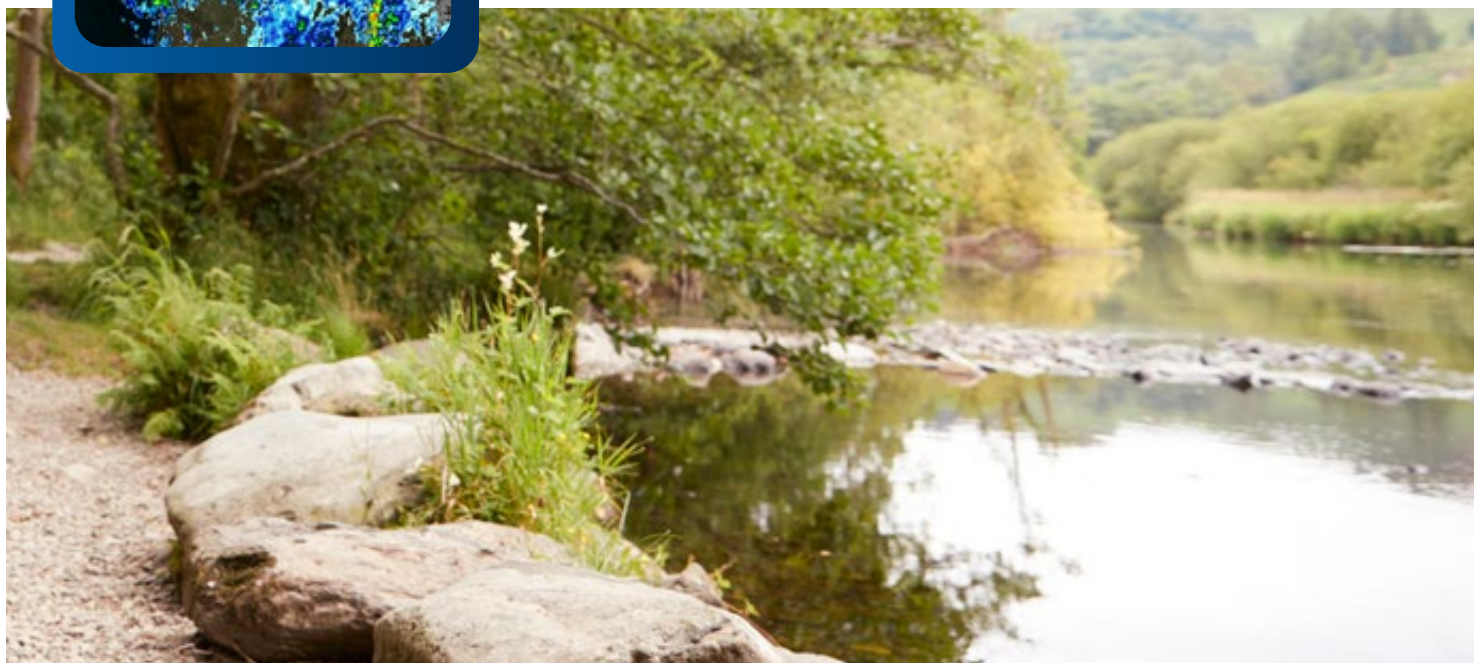
Un suivi continu des prévisions météo est effectué en temps réel et 365 jours sur 365 afin d'anticiper l'arrivée des pluies.



À présent, la Gestion Dynamique permet d'effectuer à distance un pilotage et un contrôle global du cœur du réseau d'assainissement du Sivom.

La connaissance précise des prévisions météo permet d'anticiper l'arrivée des pluies à venir. Elle permet aussi d'évaluer les volumes d'eaux pluviales qui viendront s'ajouter aux volumes d'eaux usées domestiques et non domestiques collectées par le réseau.

Autres paramètres pris en considération :
– la capacité de stockage du réseau,
– les capacités de stockage et de traitement de la station d'épuration de l'Écopôle. Avec comme objectif permanent de tirer le meilleur parti de leurs potentiels respectifs. Ce sera uniquement en cas de saturation des infrastructures que des délestages en milieu naturel seront effectués pour préserver les installations menacées. Fort heureusement cette situation est devenue rare grâce aux avantages de la Gestion Dynamique du réseau. ■



Un objectif important de la GD : éviter les délestages dans le milieu naturel.

2. MESURER ET SAVOIR

- Le fonctionnement du réseau est mesuré en temps réel,
- La meilleure utilisation possible des infrastructures pour stocker et traiter les eaux est connue à chaque instant.



3. AGIR

Stocker ou libérer le passage des eaux : le centre de pilotage active à distance 24h/24 les infrastructures pour adapter leur fonctionnement aux capacités du réseau à l'instant T.



4. CONTRÔLER

Le niveau d'eau est mesuré en temps réel dans les réseaux pour prévenir des inondations et éviter tout rejet dans le milieu naturel.



Au cœur du réseau d'assainissement

Des chantiers hors norme

La Gestion Dynamique du réseau d'assainissement du Sivom de la région mulhousienne est un projet d'aménagement hors norme défini par un schéma directeur validé par les autorités préfectorales. Pas moins de 17 ouvrages ont été construits depuis juillet 2019. Le dernier est programmé pour être mis en fonction en 2022.

Un budget global de 21 millions d'euros hors taxes a permis de financer - en plus de l'acquisition d'un logiciel expert de pilotage à distance - la création et la mise en œuvre de :

- ✓ **9 vannes de stockage** sur les collecteurs les plus importants
- ✓ **13 seuils régulés** sur les déversoirs d'orage
- ✓ **6 bassins** d'orage
- ✓ **1 poste** de pompage

Seuil régulé, rue Nathan Katz



> Avant travaux



> Pendant les travaux



> Après travaux



Vannes de régulation, av. Salengro



> Ouverture du chantier



> Pose des vannes

La Gestion Dynamique en action !

Les trois stratégies clés

Le principe est simple : il s'agit de pouvoir disposer de la solution de gestion la mieux adaptée aux conditions pluviales du moment en tenant compte du niveau de charge du réseau d'assainissement et des capacités de la station d'épuration de Sausheim. Pour cela, les pilotes de la Gestion Dynamique disposent de 3 stratégies bien définies.



Configuration TEMPS SEC

Cette configuration correspond au suivi permanent du réseau par temps normal. Le système de gestion est en veille, toutes les eaux collectées transitent par le réseau et sont traitées normalement par la station d'épuration de l'Écopôle.



Configuration PLUIES MODÉRÉES ET RETENUES

Dans ce cas de figure la priorité est d'éviter la pollution des milieux naturels. C'est pourquoi, les eaux pluviales sont stockées dans le réseau avec les seuils régulés, les vannes de stockage et les stations de relevage qui sont activés à distance, tout comme les bassins d'orage qui renforcent la retenue des eaux pluviales. Simultanément, l'activité de la station d'épuration est poussée au maximum de son potentiel.



Configuration PLUIES INTENSES

Dans cette situation, il s'agit de préserver les personnes et les biens mais aussi les infrastructures existantes face à la très grande ampleur des pluies. L'objectif est alors de délester au plus vite le réseau avec l'ouverture des ouvrages en déversant les trop-pleins dangereux dans l'Ill et la Doller. ■

Gestion «intégrée» des eaux pluviales

Valoriser l'eau de pluie !

Les chaleurs caniculaires et la sécheresse de l'été ont une fois encore démontré combien l'eau est précieuse... Très précieuse.

L'imperméabilisation croissante des surfaces de nos villes et de nos villages limite la recharge de la nappe phréatique, concentre l'évacuation des eaux pluviales jusqu'à provoquer des inondations. Et finalement, elle prive ainsi la végétation dont le manque d'eau chronique est compensé par des arrosages d'eau potable.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui devenu urgent et incontournable de considérer l'eau de pluie comme une véritable ressource naturelle et non plus comme une contrainte à gérer.

Pour cela, le principe est très simple : rétablir le cycle naturel de l'eau en créant les conditions favorables à l'infiltration de l'eau de pluie au plus proche de là où elle tombe.

La notion de gestion «intégrée» des eaux pluviales prend alors tout son sens, puisqu'il s'agit de permettre à l'eau pluviale qui ruisselle sur les surfaces imperméables (voiries, toitures,...) de s'infiltrer dans un espace vert à proximité.

La végétation de cet espace vert sera alors régulièrement alimentée en eau, grandira plus rapidement et sera mieux préparée pour les périodes de sécheresse. Et, en plus de l'ombre que les arbres apportent, elle jouera aussi un rôle de climatiseur naturel par son évapotranspiration. Autre précision : il existe de multiples techniques pour valoriser l'eau de pluie, la plus simple et la moins coûteuse est celle de la noue végétalisée (cf. photos).

Dans ce contexte, pour tout nouveau projet d'aménagement de l'espace public, le Sivom de la région mulhousienne donne les prescriptions à suivre pour réussir la bonne mise en pratique de la gestion intégrée des eaux pluviales dans le projet.

De nombreux projets ont déjà vu le jour sur le territoire, et de nombreux sont en cours de conception ou de réalisation.

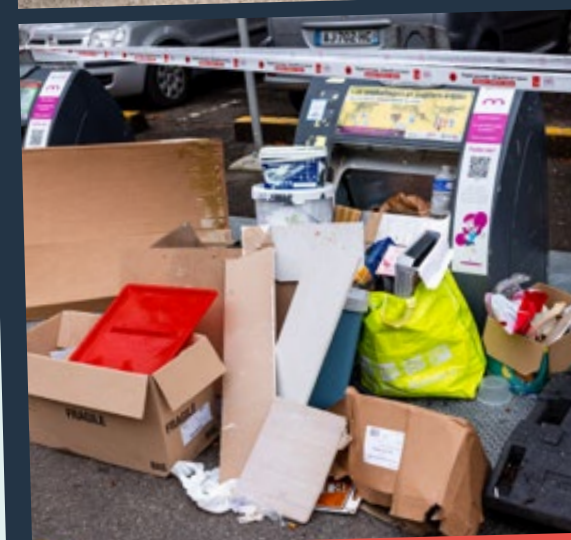
La belle ambition de la gestion intégrée des eaux pluviales est donc de rendre à la nature, une eau de pluie valorisée pour qu'elle contribue encore mieux à la biodiversité, à l'amélioration du cadre de vie, à la lutte contre les îlots de chaleur et qu'elle permette bien entendu de préserver la qualité de nos rivières et de préserver la ressource en eau potable. ■



Noues végétalisées de la rue de la Paix à Riedisheim et du parvis de l'église Saint-Léger à Rixheim.



- Prochainement dans Vert et Bleu : dossier spécial Gestion intégrée des eaux pluviales
- Pour toute question relative au sujet des eaux pluviales, n'hésitez pas à contacter le Sivom



ENVIE DE VIVRE DANS UNE
POUBELLE ?



STOP AUX DÉPÔTS
SAUVAGES

Respectons notre cadre de vie, respectons notre environnement !

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE
www.sivom-mulhouse.fr